
Déclaration du Groupe des 21
sur une interdiction des essais nucléaires

Le Groupe des 21 est extrêmement déçu et partage pleinement la préoccupation exprimée par la communauté internationale devant la décision prise récemment par un Etat doté d'armes nucléaires de suspendre son moratoire et de reprendre bientôt l'expérimentation d'armes nucléaires, ainsi que devant l'essai nucléaire réalisé récemment par un autre Etat doté d'armes nucléaires. Les Etats du Groupe des 21 parties au TNP sont profondément préoccupés par ces faits, qui vont à l'encontre des décisions adoptées à la Conférence d'examen et de prorogation du Traité tenue en 1995, en particulier la décision sur les "Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires", et mettent en péril la crédibilité du régime du TNP. C'est un sérieux revers pour les négociations en cours sur un traité d'interdiction complète des essais (CTBT), dont l'issue s'en trouve compromise. Le Groupe des 21 demande instamment qu'un moratoire sur les essais nucléaires soit observé par tous les Etats dotés d'armes nucléaires pendant les négociations sur le CTBT et jusqu'à l'entrée en vigueur de cet instrument.

La réalisation d'essais d'armes nucléaires, ou l'intention de réaliser de tels essais, en sus du nombre substantiel d'essais déjà effectués suscite de graves questions quant aux intentions réelles des Etats dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne la poursuite de la mise au point d'armes nucléaires. Les discussions entre les Etats dotés d'armes nucléaires sur un seuil pour une interdiction des essais, dont il a été récemment fait état, sont aussi une source de profonde inquiétude. Le Groupe maintient que, conformément aux termes du mandat du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, le CTBT devrait être un instrument contre la prolifération nucléaire tant horizontale que verticale et devrait contribuer efficacement au désarmement nucléaire. Admettre des expérimentations nucléaires à faible dégagement d'énergie ou permettre des expérimentations en dessous d'un certain seuil en utilisant une technique ou une autre serait contraire à ces objectifs. Le Groupe des 21 réaffirme que le CTBT devrait entraîner l'obligation d'un arrêt complet des essais nucléaires par tous les Etats dans tous les milieux et à tout jamais. Aucun essai ne devrait être autorisé pour quelque raison ou moyennant quelque justification que ce soit, y compris la "sûreté" et la "fiabilité" des armes nucléaires et le perfectionnement des techniques pour continuer de mettre au point des armes nucléaires. L'interdiction devrait être générale. La question de l'interdiction des essais nucléaires est une question mondiale et tous ses aspects devraient être négociés au niveau multilatéral à la Conférence du désarmement. Dans ce contexte, le Groupe des 21 demande au Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires de prendre des mesures appropriées pour que des négociations soient tenues sur le champ d'application du futur CTBT et que celui-ci soit clairement compris.

Le Groupe des 21 a déjà exprimé sa préoccupation dans des documents de travail antérieurs sur l'utilisation possible des moyens techniques nationaux (MTN) aux fins de la vérification. Le Groupe insiste sur le fait que les MTN ne devraient pas être utilisés au cas par cas et sur une base sélective. Il réaffirme aussi que l'Organisation devrait avoir la capacité et la responsabilité d'analyser toutes les données. Le jugement de l'Organisation à cet égard devrait être basé sur les données reçues du Système de surveillance internationale (SSI). En outre, il devrait appartenir à l'Organisation et à elle seule de mener une inspection sur place, que la zone en question soit ou non sous la juridiction ou le contrôle d'Etats parties. Le Groupe n'est pas convaincu non plus de la logique d'un financement "volontaire" du SSI, dès lors que le coût des activités de vérification de l'Organisation doit être supporté par les Etats parties conformément au barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies ajusté pour tenir compte des différences entre la composition de l'ONU et celle de l'Organisation du CTBT.

Compte tenu de ce qui précède, le Groupe des 21 réitère son appel aux membres de la Conférence du désarmement, en particulier aux Etats dotés d'armes nucléaires, pour la conclusion rapide d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1995.
